



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2019  
OBJET :  
ADOPTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-cinq mars 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Gontran de Villèle, Laure FONTAINE, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Eric CUENOT (donne son pouvoir à Valérie PIERRES), Evelyne PETIT (donne son pouvoir à Laure FONTAINE), Marc SIMONNEAUX, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

**VU** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

**VU** les lois de finances annuelles,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	TAUX de référence Année 2018	TAUX votés Année 2019	BASES Année 2019	PRODUITS
Habitation	10,18 %	10,18 %	916 100 €	93 259 €
Foncière bâti	7,02 %	7,02 %	643 300 €	45 160 €
Foncière non bâti	35,51 %	35,51 %	27 800 €	9 872 €
			<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>148 291 €</b>

Le Maire,  
  
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :  
- Représentant de l'État,  
- Trésorier Comptable de la Collectivité.